

DU Certificat à l'expertise du dommage corporel – CAPEDOC

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DUM041

Responsable de l'enseignement : Pr Philippe Ruszniewski

Forme de l'enseignement : en présentiel

Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur C@nditOnLine

OBJECTIFS

Le Certificat d'Aptitude à l'Expertise du Dommage Corporel (CAPEDOC) a pour objectif de transmettre aux nouvelles générations d'experts, outre des connaissances théoriques de haut niveau, un « savoir-faire » leur permettant d'exercer ce « métier » particulier qu'est l'évaluation médico-légale du dommage corporel, dans les meilleures conditions de fiabilité

Programme

ORGANISATION

Référence formation : DUM041

Volume horaire : 116 heures (+ 27 heures de stage)

Calendrier : novembre 2021 à mars 2022

Rythme : 3 séminaires de 5 jours chacun

Lieu(x) de formation : UFR de Médecine - Paris Nord - 16 rue Henri Huchard - 75018 PARIS

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- * Bases en droit des assurances
- * Bases en droit de la responsabilité (civile, pénale et médicale)
- * l'expertise judiciaire et amiable
- * le rapport d'expertise
- * les missions d'expertise
- * l'évaluation médico-légale des postes de préjudice
- * pathologie séquellaire appareil par appareil
- * spécificités des expertises du grand handicap, des assurances de personnes, de la RC médicale
- * cas particuliers :
 - * des enfants
 - * des personnes âgées
 - * de l'aggravation
- * stages auprès de médecins experts

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique :

Ressources matérielles :

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- * d'échanger des fichiers, des données
- * de partager des ressources, des informations
- * de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émarge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

TUTORAT

LE MÉMOIRE

Le but de ce mémoire est d'accompagner l'année par une réflexion sur un sujet concernant directement le dommage corporel et par la rédaction d'un document analytique et synthétique dans une discipline où l'expression écrite tient une place importante.

Le choix du sujet doit intervenir dès le début de l'année universitaire, en accord avec l'équipe enseignante, qui peut, le cas échéant, aider l'étudiant dans son choix et qui reste disponible pour le conseiller au fur et à mesure de l'avancement de son travail.

Le candidat peut être invité à développer le thème de son mémoire à l'occasion des

épreuves orales.

La banque de données du Centre de documentation sur le dommage corporel² constitue une source de références et de documents précieux pour les candidats.

En tant qu'étudiant au CAPEDOC, vous bénéficierez gratuitement des services du Centre de documentation sur le dommage corporel de l'AREDOC pendant la durée de votre formation. Des codes d'accès vous seront communiqués ultérieurement.

Le mémoire doit être remis le 4 mai 2021 au plus tard en double exemplaire accompagné d'une version numérique transmise par mail. Il est indispensable d'y joindre un résumé.

STAGE

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 27 heures

Stages et projets tutorés :

Les stages chez les experts :

Pour permettre aux candidats de bénéficier de l'expérience des professionnels déjà rompus à la pratique de l'expertise, il est attribué à chaque étudiant un ou deux maître(s) de stage, avec qui il doit prendre contact dès le début de l'enseignement.

Il doit assister à 15 expertises.

Il est recommandé également aux étudiants d'assister à

d'autres expertises, en particulier chez des spécialistes (ORL, OPH, ...), afin de se spécialiser avec ce type d'examen. Le choix de ces derniers experts peut intervenir en accord avec le maître de stage ou avec l'équipe enseignante.

L'assistance aux expertises, les entretiens qui peuvent la précéder et la suivre, la rédaction de rapports constituent une part essentielle de l'enseignement.

Admission

- * Médecins exerçant depuis 5 ans minimum
- * Titulaires d'un diplôme de dommage corporel
- * Titulaires d'un diplôme d'expertise médicale

PRÉ-REQUIS

Un pré-requis est exigé et c'est une condition essentielle. S'il ne peut être réellement contrôlé à l'occasion de l'entretien préalable ou de l'étude du dossier, le déroulement de

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

l'année peut révéler son insuffisance. Il appartient alors aux enseignants de la mettre en évidence et surtout aux candidats d'en tirer les conséquences : approfondissement de certaines connaissances par un effort personnel, stages volontaires dans des services de neurologie, rééducation, ...

Ce pré-requis vise essentiellement deux domaines : la médecine d'une part, la réparation du dommage corporel d'autre part.

Un bon expert doit posséder une solide formation médicale lui permettant de procéder à un examen clinique fiable fondé sur une séméiologie précise, lui permettant également d'appréhender le polymorphisme de la pathologie traumatique séquellaire.

Cette nécessité explique l'une des conditions d'inscription : cinq ans de pratique de médecine de soins à titre privé ou hospitalier. Les dérogations à cette condition d'ancienneté doivent rester exceptionnelles.

Une certaine pratique de l'expertise est certes un atout, mais non obligatoire.

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page <http://www.reussir-en-universite.fr/index.html>.

Droits de scolarité :

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- * Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **2240 €**
- * Pour toute personne finançant seule sa formation : **1568 €**
- * Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes :
 - * Diplômé de moins de 2 ans d'un DN/DE (hors DU-DIU) OU justifiant pour l'année en cours d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **1120 €** (justificatif à déposer dans CandiOnLine)
 - * Étudiant, Interne, Faisant Fonction d'Interne universitaire : **1120 €** (certificat de scolarité universitaire justifiant votre inscription en Formation

Initiale pour l'année universitaire en cours à un Diplôme National ou un Diplôme d'État - hors DU-DIU - à déposer dans CandiOnLine)

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université de Paris pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandiOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Date de début de candidature : 1 juin 2021

Date de fin de candidature : 31 oct. 2021

Date de début de la formation : 15 nov. 2021

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contacts

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Responsable(s) pédagogique(s)

Philippe Ruszniewski

Coordinateur pédagogique

Hélène Bejui-Hugues

Secrétariat pédagogique

Laurence Jobard-Montant

laurence.jobard-montant@aredoc.com

Assistant(e) de formation continue

Jihann Geromegnace

0157277408

jihann.geromegnace@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR de Médecine

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Capacité d'accueil

40 médecins et 5 odontologistes

Lieu de formation

Site Bichat

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation